



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 093-2021
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.162

Déposée le : 05.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Fuhrer-Wyss (Burgistein, PS) (porte-parole)
Binggeli (Biel/Bienne, PS)
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 10.06.2021

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -

Garantir la protection des données lors de l'enregistrement des données des personnes qui vont dans les établissements de restauration

La pandémie de coronavirus nous a confronté·e·s à un grand nombre de défis nouveaux. De nombreuses mesures encore inimaginables il y a quelques mois se sont avérées nécessaires et utiles. D'autres ont été prises pour accompagner les étapes de réouverture tant attendues. Une chose est évidente : le traçage précis des contacts pendant la pandémie est, pour des raisons de santé, important et opportun. Cependant, l'enregistrement centralisé des données que le canton de Berne a l'intention d'instaurer dans le cadre de l'ouverture des établissements de restauration est on ne peut plus problématique pour des raisons de protection des données. Selon des informations rendues publiques, la banque de données « Swiss Contact Tracing Database », actuellement utilisée dans de nombreux établissements de restauration, est un vrai cauchemar du point de vue de la protection des données. En effet, les données des personnes concernées provenant d'applications d'enregistrement numériques suisses leaders seraient mises en convergence et analysables de diverses manières ; un historique des visites deviendrait possible. Il faut garantir la protection des données.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Comment la protection des données est-elle garantie ?
2. Pourquoi n'existe-t-il pas sur le plan technique des barrières de sécurité empêchant l'obtention de données personnelles ?
3. Quelles barrières techniques existe-t-il permettant l'anonymisation des données ?
4. La fédération Gastro Suisse propose 16 applis différentes sur son site Internet ; aucune d'entre elles n'a été soumise à des tests de sécurité publics et aucun organisme indépendant n'a contrôlé les risques liés à la protection des données non plus – sans parler de la publication du code source. Pourquoi le canton de Berne n'édicte-t-il pas de directives à ce sujet ?

5. Comment s'assurer que les données sont bien supprimées de la banque de données centralisée et de celles des établissements de restauration ?
6. Comment s'assurer que les autres Directions et autorités n'utilisent pas à d'autres fins les données recueillies par le biais du traçage ?
7. Comment la sécurité de la banque de données centralisée est-elle garantie ? Quels audits sont-ils mis en œuvre ?
8. Quelles autres solutions que celle de la collecte centralisée de l'ensemble des coordonnées a-t-on envisagées ?

Motivation de l'urgence : la saisie des données est d'ores et déjà devenue une réalité dans les établissements de restauration.

Destinataires

– Grand Conseil